

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00447

**ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE
MARLE FINISHING - INTERVENTION DE SAINT-ETIENNE-METROPOLE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160912-D20160044710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE MARLE FINISHING - INTERVENTION DE SAINT-ETIENNE-METROPOLE

Le développement économique est une priorité pour la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole. De par son envergure, le projet de développement de Marle Finishing contribue à cet objectif et participe à la dynamique de création d'emplois sur notre territoire. Marle Finishing regroupe deux sites économiques, auparavant distincts, dans un même bâtiment industriel pour optimiser l'organisation du process industriel et pouvoir absorber l'augmentation du chiffre d'affaire de l'entreprise. Le Bureau de Saint-Etienne Métropole du 15 septembre 2016 a validé la cession de ce bâtiment au profit de l'entreprise Marle Finishing à l'issue du crédit-bail.

La société Marle Finishing appartient au Groupe Marle (CA : 82 M€, 580 salariés), spécialisée dans la fabrication d'implants orthopédiques.

Pour contrôler l'ensemble des étapes de fabrication, le groupe est constitué de 5 entreprises en France aux savoir-faire complémentaires : fonderie, usinage, polissage.

Comptant parmi les leaders mondiaux dans son domaine d'activité, le Groupe Marle a pour ambition de renforcer son positionnement et d'augmenter de manière significative son chiffre d'affaire : objectif 140 millions d'ici 5 ans.

En novembre 2015, le Groupe Marle a acquis l'entreprise stéphanoise Finortho polissage Garnier, spécialisée dans le polissage d'implants orthopédique. Suite à ce rachat, la nouvelle entité, Marle Finishing représente une structure de 70 salariés et un chiffre d'affaire de près de 7 M€.

Au sein du groupe, Marle Finishing va être positionnée progressivement comme entité pilote : gestion de la chaîne de fabrication, de contrôles et de la logistique. En effet, une nouvelle activité de gestion de la stérilisation et de stockage des implants pour le compte de ses clients (France, Europe, Etats-Unis, Brésil, etc.) va être développée.

Une trentaine d'emplois pourrait être créée d'ici 3 ans.

Afin d'accompagner ce projet de développement d'envergure, et dans le cadre de sa politique de développement économique, et conformément au respect des plafonds d'aides à l'immobilier d'entreprises définies par la réglementation nationale, décret n°2007-1282 du 28 août 2007 modifié par le décret n°2009-1717 du 30 décembre 2009, Saint-Etienne Métropole souhaite accorder une aide à l'entreprise Marle Finishing pour permettre la consolidation et le développement de son activité.

Le projet de relocalisation et de développement porte donc sur :

- l'acquisition du bâtiment, propriété de Saint-Etienne Métropole, rue René Cassin à La Talaudière, et sur des travaux d'installation pour un montant d'investissement d'au moins 4 M€,

- la création d'au moins 20 emplois supplémentaires liés à la nouvelle activité et plus largement l'augmentation du volume d'affaires de l'entreprise.

Considérant le projet et la programmation envisagés et conformément aux dispositions prévues par la convention jointe au dossier, il est proposé que Saint-Etienne Métropole intervienne à hauteur de 100 000 €. Cette intervention est conditionnée par les modalités suivantes :

- Nombre d'emplois :
 - o actuels : 56 CDI,
 - o à créer : 20 CDI.
- Montant de l'investissement immobilier (acquisition et travaux) : 4 000 000 €,
- Périodicité de versement : 3 versements,
- Condition de maintien de l'activité : 5 ans.

L'aide de Saint-Etienne Métropole est calculée sur la règle suivante :


- un montant forfaitaire de 5 000 € d'aide à l'immobilier par emploi créé ;
- un plafond d'aide à l'immobilier d'entreprises défini par la réglementation nationale et communautaire et s'appliquant sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer une aide à Marle Finishing, pour un montant de 100 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,**
- **la dépense sera imputée au compte 20422 Aides économiques aux entreprises du budget économie 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU